

L'an deux mille onze, le mardi cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FRONT DE PRADOUX dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Marie- Andrée BECHAUD, Maire.

**Etaient présents:** Madame Marie- Andrée BECHAUD

Madame Régine BARRADIS et Monsieur Henri CRABANAC, Adjoints

Mesdames et Messieurs Raymond ATTARD, Brigitte COMMES, Pierre- André CROUZILLE, René EYRAUD, Daniel LAUBUGE, Nelly LAUNAY, Roland LAURIERE, Gilles MAPPA, Marie-Claude PAILLOT, Thierry PROUT

**Absente :** Mme Martine BIALE

**Secrétaire de séance :** Mme Régine BARRADIS

\*\*\*\*\*

Madame le secrétaire de séance donne lecture du compte-rendu précédent qui est adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION :**

#### **Orientations Budgétaires**

Madame le Maire fait le point sur les orientations budgétaires retenues par la commission du budget.

Elle fait part des nouveautés fiscales résultant de la réforme des collectivités territoriales. Une des principales nouveautés, outre la suppression de la taxe professionnelle, est que la commune bénéficie pour sa taxe d'habitation du transfert de la fiscalité départementale. Dès lors, le taux de TH passe de 8.41% à 15.20 %, sans répercussion sur les ménages. En effet, la cotisation payée sera équivalente (sauf revalorisation forfaitaire des bases) à celle de l'année passée, puisque la contribuable ne paiera plus la TH au département et que les frais de gestion liés à sa cotisation seront diminués. Il conviendra bien évidemment d'expliquer ces changements, notamment par le biais du journal municipal.

Elle rajoute enfin que compte- tenu de l'augmentation de la charge de travail des agents des services techniques, il serait souhaitable de pérenniser l'emploi aidé dont le contrat se termine le 31 mai 2011. Mais pour des raisons budgétaires, seul un emploi à temps partiel est envisageable.

### **DELIBERATIONS :**

#### **Vote des taux d'imposition**

#### **TH, TF, TFNB et CFE**

#### **N°2011.04.05/01**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir, pour 2011, les taux de référence communaux 2010 proposés par la Trésorerie Générale à savoir : Taxe d'Habitation : 15.20 %, Taxe foncière Bâti : 17.25 %, Taxe foncière non bâti : 65.93 % et Cotisation foncière des Entreprises : 18.12 %

#### **Dissolution du Syndicat**

#### **Intercommunal de Développement**

#### **De la Moyenne Vallée de l'Isle**

#### **N°2011.04.05/02**

Le Comité Syndical Mixte de développement de la Moyenne Vallée de l'Isle a décidé dans sa séance du 03 mars 2011 de sa dissolution, ses compétences étant désormais exercées par « Le Pays de l'Isle en Périgord ». Le Conseil Municipal accepte la dissolution de ce syndicat, l'affectation du solde de trésorerie au profit du Pays de l'Isle en Périgord ainsi que l'affectation de l'actif du Syndicat à la commune siège du Syndicat (Saint Médard de Mussidan) pour y être détruit.

**Avenant à la convention relative  
A l'acquisition et l'utilisation  
D'une machine à peinture  
N° 2011.04.05/03**

Madame le Maire rappelle qu'en 2004, une machine à peinture a été achetée par les communes de Mussidan (55%), Saint Médard de Mussidan (15%), Saint Laurent des Hommes (15%) et Saint Front de Pradoux (15%).

Saint Laurent des Hommes souhaitant se retirer, il est nécessaire de faire un avenant à la convention initiale fixant la nouvelle répartition financière entre chaque commune pour l'utilisation et l'entretien de la machine.

Cette nouvelle répartition étant la suivante : Mussidan 70%, Saint Médard de Mussidan 15%, idem pour Saint Front de Pradoux. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce document.

**Fixation des cadences  
D'amortissement  
N° 2011.04.05/04**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 5 ans les cadences d'amortissement du réseau d'éclairage public.

**Création d'un poste d'adjoint  
Technique de 2<sup>ème</sup> classe  
N°2011.04.05/05**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour un horaire hebdomadaire de 18h30 m à compter du 01 juin 2011.

**POINT SUR LES TRAVAUX :**

-Voirie : Du point à temps et quelques saignées ont été effectués.

-Bâtiments : Les travaux de plâtrerie de l'église sont finis. L'encadrement de la porte d'entrée devra être refait, cela n'était pas compté dans le devis initial. L'autel abîmé par un ouvrier va être réparé. Quant à la salle des jeunes, le plafond va être déposé dans sa totalité, car une partie contenait du goudron. Il faudra également demander un devis pour le remplacement des planches de rives.

Monsieur Henri CRABANAC demande s'il est possible d'installer un compteur d'eau à l'église. Le Conseil Municipal n'en voit pas l'utilité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**-Multiple Rural :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes rencontrés avec le gérant du multiple rural. Elle lit donc le courrier qu'elle lui a adressé et la réponse écrite de celui-ci. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce qu'il convient de faire.

Pierre-André CROUZILLE se propose d'aller le rencontrer avec Marie-Claude PAILLOT, afin de convenir d'un rendez-vous avec Madame le Maire car il serait souhaitable de mettre les choses à plat et de repartir sur de nouvelles bases.

**-Local de la POSTE :**

Régine BARRADIS a enfin réussi à récupérer les clés de la Poste que l'ancienne locataire refusait de rendre.

**-Syndicat des Berges de l'Isle :**

Monsieur Henri CRABANAC annonce au Conseil Municipal que les travaux de la porte de l'écluse de la Biterne sont prévus au budget primitif 2011 du Syndicat du Bassin de l'Isle. Ils pourront se faire uniquement s'il y a des financements extérieurs.

**-Réunion des Associations :**

Madame Marie-Claude PAILLOT fait le point sur la réunion des Associations. Celles-ci demandent s'il est possible d'acquérir un chapiteau et dans un autre registre d'isoler les vestiaires du gymnase. Des devis seront demandés. De plus, un marché de producteurs est envisagé cet été, place de la Treille mais il n'y a pas de borne pour les branchements électriques des commerçants. Il est nécessaire de se renseigner auprès du SDE 24.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.